

« Les entreprises doivent faire confiance au contrat de professionnalisation »

Patrick Fougerolle, directeur d'Orion Institute, a répondu à nos questions, l'occasion de mettre en lumière l'alternance dans le secteur informatique.

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots Orion Institute ?

Fondé en 1995 sous le nom d'Orion, Orion Institute a été créé en 2005 pour répondre au nouveau marché de la formation professionnelle en alternance. Orion Institute forme à plusieurs métiers de l'informatique (technicien systèmes et réseaux informatiques, développeur...). Ces formations sont dispensées uniquement en contrat de professionnalisation d'une durée d'un an ou deux, à raison de trois semaines en entreprise et d'une semaine de cours dans nos locaux. Il s'agit de formations qualifiantes de niveau 3.

A quel public s'adresse principalement vos formations ?

Nos cibles sont les jeunes de moins de 26 ans, avec ou sans formation en informatique. Grâce à l'alternance, ils cherchent à gagner en compétences et à acquérir de l'expérience professionnelle. Il faut savoir que nos critères de sélection sont, outre la formation initiale, les connaissances personnelles et la motivation. Ainsi, si l'engagement est là, nos portes sont grandes ouvertes aux novices. La formation « Technicien systèmes et réseaux informatiques » accueille des débutants de niveau bac voulant s'orienter vers les métiers de l'informatique au niveau bac + 2/3

Quelles entreprises travaillent à vos côtés pour former ces jeunes ?

Aujourd'hui, une cinquantaine d'entreprises, principalement des PME, nous font confiance et accueillent nos étudiants.

Comment Orion Institute joue-t-il son rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les étudiants ?

Notre objectif : faire en sorte que nos étudiants soient parfaitement formés et puis-



sent être recrutés par leurs entreprises à la fin de leur contrat de professionnalisation. C'est aujourd'hui le cas pour 75 % à 80 % de ces contrats. Pour les soutenir au mieux, nous avons mis en place une politique active d'aide à la recherche d'entreprise. Ainsi, nous les mettons directement en contact avec nos entreprises partenaires qui souhaitent recruter un jeune. Nous les aidons dans leurs démarches personnelles notamment dans leurs prospections téléphoniques. En bref, nous exerçons une aide globale mais également personnalisée auprès des stagiaires.

Quel regard portez-vous sur les contrats de professionnalisation ?

Avec le plan de cohésion social de 2004, les contrats de qualification ont été remplacés par les contrats de professionnalisation. A la suite de cette réforme, on a pu

observer une baisse de signatures de ces contrats. Aujourd'hui, cette réforme est largement insérée dans le paysage de la formation en France. Chacun y a retrouvé ses marques et nous constatons de nouveau une progression du nombre de contrats de professionnalisation au sein d'Orion Institute. Les entreprises doivent nous faire confiance car, grâce à cette réforme, la formation en alternance est aujourd'hui mieux encadrée. Enfin, il faut savoir que nos entreprises partenaires qui ont opté pour ce type de contrat ne sont pas déçues et renouvellent cette démarche. Aussi, je pense que le contrat de professionnalisation a de l'avenir devant lui.

V.A

Voir annonce p. 29